

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 201

Artikel: Agitation dans les casernes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agitation dans les casernes

1. — LES FAITS EN BREF

— début septembre : quatre recrues de l'ER de protection aérienne à Genève sont arrêtées; libérées après trois semaines, elles sont exclues de l'armée et inculpées pour menées contre la discipline militaire.

— 28 septembre : deux recrues de l'ER sanitaire de Lausanne sont arrêtées; au début du mois déjà les deux compagnies romandes de cette école avaient été déplacées dans le canton de Glaris (le climat avait semblé alors « assaini »).

— 14 octobre : 15 recrues d'une compagnie sanitaire alémanique sont aux arrêts; motifs : distribution de tracts hostiles à la justice militaire.

— 16 octobre : cinq civils genevois qui distribuaient des tracts devant la caserne des Vernets, en septembre, sont convoqués à Lausanne par un juge d'instruction militaire; ils ne réapparaissent pas; leur avocat est informé qu'ils sont maintenus au secret pour les besoins de l'enquête. Parmi eux une jeune fille de dix-neuf ans. Trois d'entre eux sont libérés quatre jours plus tard.

2. — EN GUISE D'AGITATION

Les faits reprochés sont très semblables à Lausanne et à Genève. A partir de faits précis (tarifs de la cantine et peine d'arrêts sévère à Lausanne, mesquinerie de la hiérarchie à Genève) des recrues s'organisent : pétitions, tracts, journaux circulent. Il est bien clair qu'une telle action nécessite une aide extérieure. D'ailleurs personne ne la nie. Pour la plupart, les tracts distribués à Genève par le « Comité de soutien aux soldats » se veulent d'information. L'un de ces documents faisait état des principales revendications apparues aux Vernets :

(...) « Dans le cours de la quinzaine passée les soldats de la caserne des Vernets ont fait circuler la pétition dans laquelle ils revendiquent :

» 1. Heures de sommeil en suffisance ; diane au plus tôt 8 heures après le couvre-feu

» 2. Semaine de cinq jours : licenciement vendredi à 17 heures

» 3. Trois soirs de sortie chaque semaine (vendredi non compris) sans retenues possibles

» 4. Garantie pour tout le monde d'une grande pause par demi-journée (temps de sieste maintenu)

» 5. Pas d'arrêts disciplinaires pendant le week-end.

» Nous voulons mieux contrôler notre temps afin de préserver notre individualité et notre

esprit critique ; pouvoir nous reposer, nous changer les idées, réfléchir, discuter et nous défendre.

» Quelques semaines auparavant déjà, les recrues de cette même école ont publié un journal « Ça ira », dans lequel elles suggéraient quelques objectifs à atteindre. En plus des points cités ci-dessus il y avait notamment :

» Pouvoir organiser dans la caserne des conférences, passer des films, diffuser des journaux ou des tracts, récolter des signatures.

» Pouvoir dans la caserne se réunir sans les officiers pour discuter, être libre de constituer des groupes pour la défense de nos intérêts.

» Cette pétition, pourtant légale (art. 57 de la Constitution) provoqua des mesures d'intimidation, des chantages, puis l'intervention de la Gendarmerie d'Armée (...) »

3. — RÉACTIONS DES AUTORITÉS

De la part des supérieurs immédiats (officiers, commandants d'école) la réaction est brutale : arrestations, parfois en pleine nuit, détention dans un lieu tenu secret, sans aucun contact possible avec un avocat, intervention de la gendarmerie d'armée, déplacement prématuré et préventif d'unités en Suisse alémanique. Bref le parfait scénario anti-subversif; à croire que l'ennemi est à nos portes...

Du côté du Département militaire c'est tout d'abord le silence total. Il faut que la presse

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Europe: le «non» masochiste

Depuis quelques années, la presse alémanique s'est enrichie de revues de gauche d'un genre nouveau. Imprimées avec des moyens plus modes-

tes que la typographie, mais permettant la reproduction de dessins, de photos et de documents, ces revues sont plus ou moins largement diffusées. Une des plus connues : « Agitation ». Elle paraît au moins six fois par année et son numéro d'octobre est le 22^e du nom. Il contient un reportage sur des licenciements dans l'industrie horlogère sous le titre « Qui supporte le risque dans la fabrique ? » (l'entreprise visée est domiciliée dans

le canton de Bâle-Campagne). Le Chili du président Allende est présenté grâce à la reproduction partielle d'une interview réalisée par Régis Debray. En troisième partie, le problème du logement ; un exemple : Zurich, où il y a pléthore de chambres d'hôtels et pénurie de logements. « Agitation » soutient l'initiative des mouvements progressistes (POCH) en faveur de la semaine de 40 heures. Ce numéro compte vingt-huit pages